

**VILLE DE REPENTIGNY**  
**M.R.C. DE L'ASSOMPTION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 569**

*Règlement décrétant la réalisation de travaux pour la réfection de l'émissaire pluvial situé près du 225, boulevard L'Assomption ainsi qu'un emprunt total de 980 000 \$ à ces fins*

---

ATTENDU QUE le projet de réfection de l'émissaire pluvial situé près du 225, boulevard L'Assomption est inscrit au projet de programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 ;

ATTENDU la présentation du projet de règlement, le dépôt de ce dernier et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil tenue le 13 avril 2021 tel que le requiert la loi;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète et statue ce qui suit :

1. Le conseil municipal décrète la réalisation de travaux de réfection de l'émissaire pluvial situé près du 225, boulevard L'Assomption ainsi que la réalisation de travaux connexes au montant de 980 000 \$; ces coûts comprennent les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, les frais de financement, les contingences et les frais d'administration, le tout tel qu'il appert de l'estimation préparée par madame Isabelle Gagnon, ingénieure et Chef de division – Gestion des infrastructures, datée du 31 mars 2021, lequel document est joint au présent règlement sous l'annexe « A ».
2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 980 000 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 980 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.
4. Le conseil autorise la trésorière ou son adjoint à emprunter temporairement une somme égale au montant total de l'emprunt décrété par le présent règlement conditionnellement à l'obtention des approbations requises par la loi ainsi qu'à sa promulgation.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.
6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.  
  
Le cas échéant, le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
7. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
8. Tous les autres détails et matières relatifs au présent règlement, à l'émission et à la négociation des obligations ainsi qu'au taux de l'intérêt, seront réglés et déterminés par résolution du conseil au besoin, conformément à la loi.

9. Le présent règlement entre en vigueur selon les termes de la loi.

---

Chantal Deschamps, Ph. D.  
Mairesse

---

Louis-André Garceau, avocat  
Greffier

Adopté à une séance du conseil,  
tenue le 11 mai 2021.

Projet

**VILLE DE REPENTIGNY**  
**M.R.C. DE L'ASSOMPTION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 569**

**ANNEXE A**

« A » : Estimation détaillée préparée par madame Isabelle Gagnon, ingénieure et Chef de division – Gestion des infrastructures, datée du 31 mars 2021.

---

Chantal Deschamps, Ph. D.  
Mairesse

---

Louis-André Garceau, avocat  
Greffier

**VILLE DE REPENTIGNY**  
**M.R.C. DE L'ASSOMPTION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 569**

**CERTIFICAT D'APPROBATIONS**

Nous soussignés attestons que le présent règlement a reçu les approbations suivantes tel que le requiert la loi, à savoir :

- ◆ Personnes habiles à voter : S. O.
- ◆ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : **à compléter**
- ◆ Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Assomption : S. O.

**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT**

Nous soussignés attestons que ce règlement a été joint au livre des règlements de la ville tel que le requiert la loi.

ET NOUS AVONS SIGNÉ, CE **à compléter** JOUR DU MOIS DE **à compléter**.

---

Chantal Deschamps, Ph. D.  
Mairesse

---

Louis-André Garceau, avocat  
Greffier

---



---

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

---



---

SOMMAIRE

---



---

1.	AQUEDUC	38 500,00 \$
2.	ÉGOUT SANITAIRE	49 500,00 \$
3.	ÉGOUT PLUVIAL	127 000,00 \$
4.	FONDATION ET RÉPARATION	123 550,00 \$
5.	FORAGE HORIZONTAL	<u>387 500,00 \$</u>
6.	COÛTS DES TRAVAUX	726 050,00 \$
7.	TAXES NETTES (4,99 %)	<u>36 229,90 \$</u>
8.	TOTAL DES TRAVAUX	762 279,90 \$
9.	CONTINGENTS (10 %)	72 510,10 \$
10.	HONORAIRES PROFESSIONNELS ET/OU SALAIRE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, ÉTUDES PRÉLIMINAIRES, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX	72 605,00 \$
11.	FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE FINANCEMENT	<u>72 605,00 \$</u>
12.	GRAND TOTAL DES TRAVAUX	<u><u>980 000,00 \$</u></u>



Isabelle Gagnon, ing.

Chef de division - Gestion des infrastructures

2021-03-31

## Estimation des coûts

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>1. AQUEDUC</b>				
1.1 Conduite existante en béton acier de 500 mm de diamètre à localiser, protéger et soutenir incluant le remblai avec un mortier de remplissage	1	global	7 000,00 \$	7 000,00 \$
1.2 Vanne et boîtier de 150 mm de diamètre à installer près de la conduite maîtresse de 500 mm, incluant la désinfection de la conduite maîtresse	1	unité	7 000,00 \$	7 000,00 \$
1.3 Vanne et boîtier à installer sur la conduite de 150 mm sur la rue Lemieux incluant la désinfection de la conduite existante et la fourniture de deux butées de 1,0 m <sup>3</sup>	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.4 Conduite existante à enlever et à disposer	40	m.lin	100,00 \$	4 000,00 \$
1.5 Vanne et boîtier existants à enlever et disposer	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.6 Conduite d'aqueduc proposée PVC DR-18 de 150 mm de diamètre incluant essais d'étanchéité et désinfection	35	m.lin	300,00 \$	10 500,00 \$
1.7 Raccordement sur vanne proposée	2	unité	2 000,00 \$	4 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 1. AQUEDUC</b>				<b><u>38 500,00 \$</u></b>

**Estimation des coûts**

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>2. ÉGOUT SANITAIRE</b>				
2.1 Regard de pompage sanitaire nord incluant raccordement sur conduite existante	1	unité	8 000,00 \$	8 000,00 \$
2.2 Regard de pompage sanitaire aval incluant raccordement sur conduite existante	1	unité	8 000,00 \$	8 000,00 \$
2.3 Conduite existante à enlever et à disposer	25	m.lin	100,00 \$	2 500,00 \$
2.4 Regard existant à enlever et à disposer	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2.5 Contrôle et pompage des eaux usées du secteur nord durant les travaux	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.6 Contrôle et pompage des eaux usées du secteur sud durant les travaux	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.7 Conduite proposée PVC DR-35 de 250 mm de diamètre incluant essais d'étanchéité	30	m.lin	300,00 \$	9 000,00 \$
2.8 Raccordement de conduite proposée sur conduite existante incluant manchon de caoutchouc	2	unité	2 000,00 \$	4 000,00 \$
2.9 Regard d'égout proposé	1	unité	6 000,00 \$	6 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 2. ÉGOUT SANITAIRE</b>				<b>49 500,00 \$</b>

**Estimation des coûts**

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>3. ÉGOUT PLUVIAL</b>				
3.1 Regard de pompage pluvial nord incluant le raccordement sur une conduite existante de 375 mm de diamètre	1	unité	8 000,00 \$	8 000,00 \$
3.2 Regard de pompage pluvial sud incluant le raccordement sur une conduite existante de 450 mm de diamètre	1	unité	8000	8 000,00 \$
3.3 Conduite existante à enlever et à disposer (diamètre variable)	35	m.lin	300,00 \$	10 500,00 \$
3.4 Regard existant à enlever et à disposer	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
3.5 Puisard existant à enlever et à relocaliser incluant le remplacement de la conduite de drainage	1	unité	4000	4 000,00 \$
3.6 Contrôle et pompage des eaux pluvial durant les travaux				
- Du secteur nord	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
- Du secteur sud	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
- De la rue Lemieux	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
3.7 Conduite proposée en PEHD, R-320, intérieur lisse avec cloche et garniture incluant coudes de :				
- 375 mm de diamètre	10	m.lin	350,00 \$	3 500,00 \$
- 450 mm de diamètre	10	m.lin	400,00 \$	4 000,00 \$
3.8 Regard d'égout préfabriqué				
- RP #1 incluant raccordement sur la gaine d'acier	1	unité	20 000,00 \$	20 000,00 \$
- RP #2 incluant raccordement sur conduite existante de 600 mm de diamètre	1	unité	8 000,00 \$	8 000,00 \$
3.9 Conduite existante de 1200 mm de diamètre à murer pour l'abandon	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
3.10 Conduite existante de 1200 mm de diamètre à abandonner par bétonnage avec un mortier de remplissage	55	m.cube	300,00 \$	16 500,00 \$
3.11 Regard existant à abandonner par bétonnage incluant l'enlèvement et la disposition de la partie supérieure (1,0m)	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
3.12 Croisement de conduite proposée sous une conduite maîtresse d'aqueduc de 500 mm de diamètre en opération	3	unité	2 000,00 \$	6 000,00 \$
3.13 Conduite proposée en béton armé CL VI de 600 mm de diamètre	12,5	m.lin	1 000,00 \$	12 500,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 3. ÉGOUT PLUVIAL</b>				<b>127 000,00 \$</b>

## Estimation des coûts

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>4. FONDATIONS ET RÉPARATION</b>				
4.1 Signalisation pour la fermeture de l'intersection durant tous les travaux	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
4.2 Arbres existants à enlever et à disposer				
- 225 L'Assomption	2	unité	3 000,00 \$	6 000,00 \$
- Rue Lemieux	2	unité	100,00 \$	200,00 \$
4.3 Bordure existante à enlever et à disposer	80	m.lin	100,00 \$	8 000,00 \$
4.4 Revêtements bitumineux existants à enlever et à disposer	600	m.ca	25,00 \$	15 000,00 \$
4.5 Réparation des fondations granulaires				
- Mise en forme de l'infrastructure	600	m.ca	10,00 \$	6 000,00 \$
- Sous-fondation MG-112 sable, épaisseur de 450 mm	600	m.ca	15,00 \$	9 000,00 \$
- Fondation inférieure MG-56 épaisseur de 30 mm	600	m.ca	20,00 \$	12 000,00 \$
- Fondation supérieure MG-20 épaisseur de 100 mm	600	m.ca	8,00 \$	4 800,00 \$
4.6 Réparation des revêtements bitumineux				
- Couche de base ESG-14, épaisseur de 60 mm	600	m.ca	25,00 \$	15 000,00 \$
- Couche d'usure ESG-10, épaisseur de 50 mm	600	m.ca	25,00 \$	15 000,00 \$
4.7 Signalisation existante à enlever, protéger et réinstaller	3	unité	500,00 \$	1 500,00 \$
4.8 Réparation d'entrée charretière en revêtement bitumineux incluant le sciage, l'enlèvement et la disposition du pavage existant	50	m.ca	75,00 \$	3 750,00 \$
4.9 Bordure d'entrée charretière à enlever, protéger et réinstaller				
- En béton préfabriqué	10	m.lin	100,00 \$	1 000,00 \$
- En bois, 150 x 150 traité incluant la fourniture	12	m.lin	100,00 \$	1 200,00 \$
- en pavé-uni	5	m.ca	300,00 \$	1 500,00 \$
4.10 Bordure de béton proposée hauteur de 450 mm incluant coffrage, pierre nette et ancrages	80	m.lin	80,00 \$	6 400,00 \$
4.11 Planage des joints de revêtement	30	m.ca	15,00 \$	450,00 \$
4.12 Raccordements CRAFCO	30	m.lin	25,00 \$	750,00 \$
4.13 Arbustes et aménagement paysager au 225 à replanter et reconstruire	1	global	2 000,00 \$	2 000,00 \$

**Estimation des coûts**

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>4. FONDATIONS ET RÉPARATION (SUITE)</b>				
4.14 Gazonnement par plaque pour réparation	200	m.ca	20,00 \$	4 000,00 \$
4.15 Haie existante à enlever et à remplacer par de nouveaux plants de 1,8 m de haut, 500 c/c	1	global	2 000,00 \$	2 000,00 \$
4.16 Conduits d'utilités publiques existantes à localiser, protéger et soutenir	1	global	3 000,00 \$	3 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 4. FONDATIONS ET RÉPARATION</b>				<b><u>123 550,00 \$</u></b>

**Estimation des coûts**

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>5. FORAGE HORIZONTAL</b>				
5.1 Rideau de turbidité	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
5.2 Excavation, préparation du site de forage, assèchement, remblais et compaction	1	global		20 000,00 \$
5.3 Forage horizontal d'une gaine d'acier de 30 pouces de diamètre extérieure et le vidage de la gaine	1	global		300 000,00 \$
5.4 Excavation et récupération des sols existants poussés par le forage à proximité de la rive de la rivière	1	global		50 000,00 \$
5.5 Pierre de stabilisation 100 à 200 mm pour enrochement de l'extrémité incluant membrane	20	tonne	500,00 \$	10 000,00 \$
5.6 Ensemencement et régénération arbustive	50	m.ca	50,00 \$	2 500,00 \$
<b>SOUS-TOTAL 5. FORAGE HORIZONTAL</b>				<b>387 500,00 \$</b>